

Anor ⁷infos



ÉQUIPEMENTS - AMÉNAGEMENTS P.16

Réhabilitation de la salle Andrée BEAUNÉ



FESTIVITÉS À VENIR P.20

La Cavalcade du 3 juillet 2011



> DOSSIER

Achèvement de l'opération de requalification du Tissage... P.10-11



Le mot du Maire	page 3
Etat Civil	page 4
Extraits des Conseils Municipaux	pages 5 à 7
Réceptions - Mises à l'honneur	page 8
Informations Population	page 9
Le Dossier	pages 10/11
Jeunesse	pages 12/13
Travaux	pages 14/15
Equipements - Aménagements	page 16
CCAS-Solidarité	page 17
Festivités passées	pages 18/19
Festivités à venir	page 20

• A NOTER sur votre Agenda :

Journée à la Mer à Calais

Organisée **le jeudi 18 août 2011** par le C.C.A.S de la ville d'Anor.

Date limite d'inscription fixée au vendredi 5 août 2011.

Pour tous renseignements sur les tarifs et pour vous inscrire, contactez la Mairie au 03 27 59 51 11.

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis, rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie: 03 27 59 55 11

Site internet: www.anor.fr

Courriel: contact-mairie@anor.fr

Ouverture : du lundi de 08h.30 à 12h.00 et de 14h.00 à 18h.00, et du mardi au vendredi de 08h.30 à 12h.00 et de 14h.00 à 17h.30. Fermée le samedi.

En raison des congés annuels, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1^{er} au 31 août**.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36, rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59.74.68

Courriel: contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture: mardi de 16h.00 à 18h.00 - mercredi de 14h.30 à 18h.00 - jeudi de 16h.30 à 18h.00 - vendredi de 16h.00 à 20h.00 - Fermée le lundi et le samedi.

• Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale :

Boulangerie RENAUX (rue de Trélon) : Fermeture du 8 au 22 août inclus (sous réserve de modifications)

Bureau de Tabac/Presse Le Brazza : Ouvert jusqu'à 18h. en juillet. Fermé tous les après-midi du 1^{er} août au 4 septembre inclus.



Pharmacie FRISQUE-GOMET : Fermeture du 8 au 15 août inclus

Carrefour Contact : Ouvert tout l'été

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke

16, rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet: www.sj-anor.com

Courriel: contact@sj-anor.fr

Horaires d'ouverture: du mardi au samedi de 10h. à 12h. et de 14h. à 16h. Fermé le lundi.



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ANORIENS,

VOUS allez pouvoir parcourir notre nouveau bulletin municipal. Diverses informations vous y seront données concernant la vie de notre commune.

Malgré un contexte économique très difficile, nous souhaitons continuer l'embellissement de notre ville. Vous pourrez prendre connaissance de l'avancement des différents travaux.

La **belle réussite de l'opération de requalification de la friche du Tissage**, inaugurée très récemment (les nouveaux locataires ont pris possession de leur logement) fait revivre une friche trop longtemps abandonnée. **La poursuite des travaux du giratoire** nous permet d'imaginer ce que sera l'intersection des deux départementales.



" La poursuite des travaux du giratoire nous permet d'imaginer ce que sera l'intersection des deux départementales... "

Nous sommes conscients des désagréments que cela occasionne. Sachez que les commerces restent ouverts et que vous pouvez vous y rendre à pied en stationnant près de la poste, près du Clos des Forges, dans la rue de la Verrerie Noire. Pour les personnes à mobilité réduite, quelques stationnements leur sont réservés.

Les vacances approchent... Les jeunes trouveront dans ce bulletin toutes les informations nécessaires pour occuper leurs loisirs. Je rappelle qu'un arrêté municipal interdit la consommation d'alcool dans la commune sur la voie publique, les mineurs doivent être surveillés par leurs parents: des espaces détente sont aménagés dans la commune. Que chacun respecte ces lieux pour le plaisir de tous !

Pour terminer sur une note plus festive, je vous invite à venir participer à toutes les animations que vous retrouvez régulièrement sur le site de la commune www.anor.fr, ou dans le calendrier municipal.

Bon été, et bonnes vacances à tous.

Joëlle BOUTTEFEUX,
Maire d'Anor



★ Bienvenue à

(décembre 2010 à avril 2011)



- Lena POTDEVIN
09/12/2010
- Mathis DE BRUYN
09/12/2010
- Alizé DUBAIL
14/12/2010
- Keelya LEVIEUX MOREAU
17/12/2010
- Leyna HANNECART
06/01/2011
- Soen NACHBAUER
11/01/2011
- Nohann BOUDSOCQ DEMESSINE
16/01/2011
- Hugo MASSUCHETTI
27/01/2011
- Yanis BOUMEDIENNE -- GAVÉRIAUX
28/01/2011
- Lola HAUTION
30/01/2011
- Coraline LAGNEAUX
30/01/2011
- Mathis DUPONT
21/02/2011
- Quentin BOUDIN
28/02/2011
- Grégory FOSTIER
01/03/2011
- Nino PAPON
03/03/2011
- Hakim AHDAR
14/03/2011
- Quentin BOUDIN
14/03/2011
- Louane MOREAU DEBLECKER
16/03/2011
- Lucas CHEVALOT
17/03/2011
- Timéo RENARD
24/03/2011
- Lilou GUERRIER
05/04/2011
- Zoé ROUCOU
20/04/2011

★ Tous nos vœux de bonheur

- Daniel VAN DE STEENE et Sévrine GOULARD
22/01/2011
- Didier BOURGEOIS et Nathalie PAGNIER
11/02/2011
- Michel AUBERT et Véronique LION
05/03/2011

Nos condoléances aux familles et amis de

- | | |
|------------|---|
| 15/12/2010 | Hélène COLETTE |
| 21/12/2010 | Georges LACOCHE |
| 24/12/2010 | André ELIET |
| 31/12/2010 | Mireille THOUVENEL
<i>Épouse DE ZUTTER</i> |
| 07/01/2011 | Michel RAVENAUX |
| 13/01/2011 | Joël DE SCHUYTER |
| 22/01/2011 | Patrick FIN |
| 07/02/2011 | Jean-Luc DENIS |
| 06/03/2011 | Lucienne ROUSSELLE
<i>Veuve BALIN</i> |
| 15/03/2011 | Michel JEAUMART |
| 15/03/2011 | Jacques WAROQUIER |
| 06/04/2011 | Didier BOURGEOIS |
| 19/04/2011 | Raymonde BOTTIAU
<i>Veuve LORIETTE</i> |



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique vie municipale et projets - PV du Conseil Municipal). Ils sont également affichés à l'extérieur de la Mairie ou sur demande auprès de Secrétariat Général.

Séance du 15 décembre 2010 (extrait)

• Budget de l'exercice 2010

Quelques ajustements votés avant la fin de l'année...

Les Conseillers Municipaux ont approuvé la dernière décision modificative de l'exercice 2010. Cette dernière permet de procéder principalement à l'intégration des travaux en régie, à la répartition du montant des dépenses imprévues, à l'ajustement de plusieurs crédits de fonctionnement ou opérations et enfin à l'inscription d'une nouvelle subvention qui permettra de satisfaire un effort complémentaire d'équipement en direction des écoles communales ainsi que du gîte de séjour municipal de 32 lits, labellisé 3 épis.

• Opération programmée de l'amélioration de l'habitat dite de revitalisation rurale

La deuxième modification de périmètre de l'opération est validée...

Sur proposition du Comité de Pilotage de l'OPAH RR et à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, les Conseillers Municipaux ont approuvé la modification du périmètre. Ainsi seize nouveaux immeubles toujours considérés dans la base de données de la CAF comme « indécents après enquête » pourront bénéficier de subventions des différents partenaires de cette opération.

Attention, l'OPAH RR s'achèvera à la fin du 3^{ème} trimestre 2011 et il est donc urgent de constituer les dossiers dès à présent.

• Communauté de communes: ACTION Fourmies et environs

Transfert d'une nouvelle compétence « santé publique »



Nécessaire à la mise en œuvre d'une véritable politique de santé pour lutter contre le manque de professionnel de santé et notamment des médecins généralistes, les élus anoriens ont approuvé le transfert, à la Communauté de Communes ACTION Fourmies et Environs, de la compétence facultative

intitulée « mise en œuvre d'une politique sociale et de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population locale: mise en réseau des professionnels de santé et création, animation, fonctionnement, entretien d'un pôle de santé pluridisciplinaire en réseau incluant investissement et fonctionnement ».

Un bon moyen pour concrétiser la mise en place d'un réseau pluridisciplinaire de santé à l'échelle du Canton dans le cadre du dépôt de la candidature du Territoire de Fourmies - Trélon du Pôle d'Excellence Rurale 2^{ème} génération.

• Mission locale rurale de l'Avesnois

Les jeunes anoriens n'auront plus systématiquement à se déplacer...

Après le Pôle Emploi et la Caisse d'Allocations Familiales de Maubeuge, c'est à présent la Mission Locale Rurale de l'Avesnois qui s'engage à la réalisation de visioconférence pour éviter les déplacements des jeunes anoriens. C'est donc le 3^{ème} partenaire à s'engager dans cette opération pour faciliter les démarches administratives. Madame le Maire a reçu l'autorisation de signer la convention de partenariat qui prévoit une participation financière de la Mission Locale de 5.000 € dans le cadre de la mise en place de ce projet.

En bref... Les autres décisions prises...

Finances communales: Proposition d'évolution des tarifs municipaux - Proposition d'une subvention exceptionnelle à l'Association Création Omnivores et modification d'une indemnité dans le cadre d'une activité accessoire.

Domaine et Patrimoine Communal: Proposition d'acquisition d'un ancien transformateur désaffecté parcelle cadastrée E 456 appartenant à France Télécom, rue des Romains - Avis de principe pour la vente d'une parcelle de terrain rue d'Hirson à M. et M^{me} CARDON

Administration Générale et Personnel Communal: Quinzaine du Conte Cantonal 2010, proposition de convention entre la commune d'Anor et les autres communes du Canton de Trélon possédant une école - Contrat Urbain de Cohésion Sociale, proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communes de Wignehies, Anor et Trélon - Fixation de la prime de fin d'année 2011 - Proposition de fixation de l'indemnité de responsabilité des régisseurs de recettes et d'avances - Instruction des actes d'urbanisme, proposition de convention de mise à disposition ADS des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Amélioration de l'habitat: Programmation pluriannuelle 2009-2011 de rénovation de façades, attribution de subventions municipales aux propriétaires EPCI, Syndicats et Organismes: Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (FNACA), demande d'officialisation de la journée anniversaire du cessez-le-feu officiel le 19 mars 1962

Suivi des subventions: Notifications et Versements

Informations – Remerciements – Questions diverses

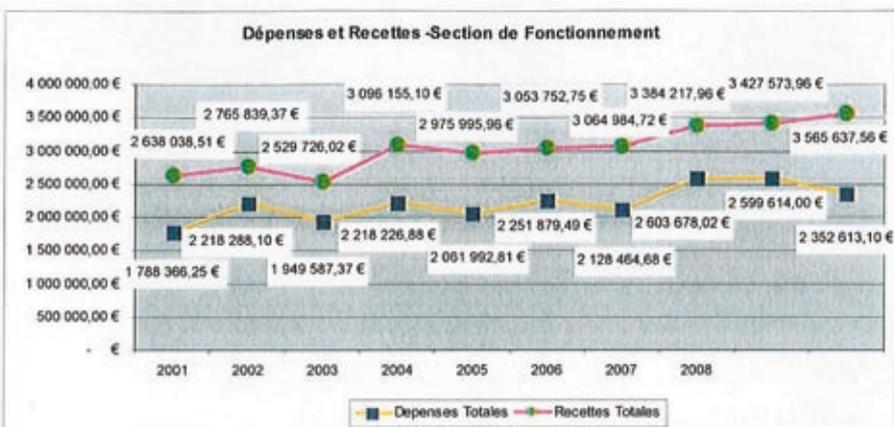
Consultation du procès verbal complet sur simple demande en Mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr - rubrique: vie municipale - PV du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2011 (extrait)

• Finances Communales

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont approuvés

745.069,47€, c'est le résultat global et excédentaire de l'exercice 2010 qui est aujourd'hui clos. En effet, les Conseillers Municipaux ont approuvé le résultat du Compte Administratif présenté par Madame le Maire et le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière de Fourmies, qui sont identiques en tout point notamment par rapport aux écritures comptables enregistrées de part et d'autres.



Ce résultat provient de la différence entre l'excédent de la section de fonctionnement de 1.213.024,46€ et du déficit de la section d'investissement de 467.954,99€. On constate pour ces deux sections (Fonctionnement et Investissement) une baisse du niveau des dépenses passant de 4,37 M d'€uros pour l'exercice précédent à 3,74 M d'€uros, mais également au niveau des recettes 5,24 M d'€uros en 2009 à 4,48 M d'€uros pour 2010.

• Forêt Communale

Plusieurs ventes programmées cette année

Les Conseillers Municipaux ont accepté la vente en bloc et sur pied par les soins de l'Office National des Forêts des parcelles ou partie de parcelles n° 8, 14, 17, 19 et 20, vente qui aura lieu le 8 septembre à Raismes.

• Vie Associative

Trois avances de subvention et une définitive sont attribuées aux Associations

Anor - Europe, le Football Club d'Anor et Festiv'Anor bénéficieront donc d'une avance de subvention à valoir sur leur subvention 2011. Ces avances étant nécessaires face aux différents engagements pris par ces trois associations, durant cette première période de l'année.

De même, une subvention de 1.200€ a été attribuée à l'association « les Boucles Cyclistes du Canton de Trélon » pour l'épreuve qui s'est déroulée le 2 juin dernier.

• Communauté de Communes Action Fourmies et Environs

Un Plan Local de l'Habitat en préparation

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux ont décidé d'accepter de transférer la compétence nécessaire à la réalisation d'un P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) à la Communauté de Communes Action Fourmies et Environs.

Pour la Commune, c'est une décision nécessaire et indispensable à la mise en œuvre d'un outil de définition et de pilotage de l'habitat à l'échelle du Canton de Trélon.

• Amélioration de l'Habitat

Trois nouvelles subventions

Trois nouvelles subventions, pour un montant total de 2.587€ viennent d'être votées par le Conseil Municipal pour les propriétaires ayant réalisé des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH de Revitalisation Rurale.



Pour tout renseignement sur cette opération n'hésitez pas à contacter la Mairie, car elle s'achèvera bientôt.

En bref... Les autres décisions prises...

Finances communales: Attribution d'une avance de subvention pour le CCAS – Evolution du tarif de location de la salle Andrée Beauné – Programme Routier 2011, demande de subvention auprès du Département nécessaire à la réfection de la rue du Rie de Bon Feu – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association humanitaire « La Goutte d'Eau »

Domaine et Patrimoine Communal: Convention de servitude entre ERDF et la commune pour le passage de ligne électrique souterraine ZA Saint Laurent – Fixation de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2011

Personnel Communal: Adaptation de la délibération initiale suite à la parution d'un décret concernant le Compte Épargne Temps

EPCI, Syndicats et Organismes: Convention pour la création d'une entrée de champ RD 963 avec le Conseil Général du Nord

Suivi des subventions: Versements.

Informations - Remerciements - Questions diverses.

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en Mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr - rubrique: vie municipale - PV du Conseil Municipal



Séance du 22 avril 2011 (extrait)

• Finances Communales

4.842.900€ est le montant du Budget Communal 2011 qui vient d'être voté

A l'unanimité des Conseillers Municipaux, le budget 2011 vient d'être voté en reconduisant les taux des trois taxes ménages de l'exercice précédent.

Il n'y aura donc pas d'augmentation des impôts cette année, au niveau municipal. D'une manière générale et par rapport à l'exercice précédent, la proposition budget voté est en diminution de 8 % principalement en investissement. Du côté du fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées avec - 0,45 % par rapport à 2010. L'autofinancement prévisionnel s'élève quant à lui à 486.080€ et reste stable au regard de celui de l'année précédente.

A noter particulièrement cette année, la poursuite des travaux d'amélioration dans les écoles notamment le Petit Verger et Daniel Vincent, les aménagements dans le cadre de la création du giratoire, le programme de travaux routier relativement important avec notamment la réfection de la rue des Romains, et la participation financière à l'opération de requalification de la Friche du Tissage avec la création de onze logements (six en accession à la propriété et cinq en locatif).

Par ailleurs, les crédits nécessaires aux subventions en direction des habitants ont été également prévus pour le financement des travaux de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat dite de Revitalisation Rurale ainsi que l'opération pluriannuelle de rénovation des façades 2009-2011.



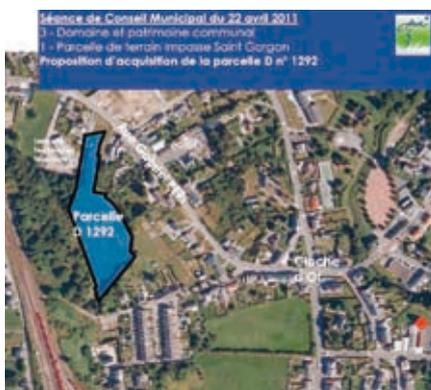
• Associations

Plus de 30.000€ à destination des Associations Anoriennes

Après le versement anticipé à quelques associations lors de la séance du 10 mars dernier, les Conseillers Municipaux ont attribué plus de 30.000€ en direction des associations anoriennes pour soutenir leur activité et leur dynamisme.

• Patrimoine Communal

Une acquisition nécessaire pour lutter contre le ruissellement



La commune a accepté la proposition du propriétaire de la parcelle cadastrée D n° 1292 située à proximité de la rue Gabriel Péri afin d'engager des travaux d'aménagement visant à limiter les ruissellements vers la rue de la Verrerie Noire.

• Enfance et Jeunesse

Un nouveau contrat avec la CAF pour la période 2011-2014

Dans le cadre de la poursuite des actions menées en faveur des enfants et des jeunes, la commune propose à la Caisse d'Allocations Familiales un nouveau CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) pour la période 2011 à 2014.

Ce contrat d'objectifs vise à contribuer à l'amélioration de l'offre d'accueil en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et les responsabilités des plus grands.

En bref... Les autres décisions prises...

Finances communales: Dotation d'équipement des territoires ruraux – Programmation 2011 – Voiries – Maintien du dossier rue des Romains et rue du Rie de Bon Feu (en partie)

Domaine et Patrimoine Communal: Parcelle de terrain – ZI St.-Laurent – vente d'une partie de la parcelle A 957p à Monsieur F. VIDREQUIN

Administration Générale et Personnel Communal: Tirage au sort pour la formation de la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2012 – convention relative à des travaux de remise en état des voies communales suite aux travaux départementaux entre le Conseil Général du Nord et la ville d'Anor – Ecole Municipale de Musique, modification d'une indemnité dans le cadre d'une activité accessoire

EPCI, Syndicats et Organismes: Convention de partenariat dans le cadre d'un diagnostic jeunesse entre le Centre Socio-Culturel de Fourmies et la ville d'Anor – ARS, l'avis sur le Projet de Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) du Nord-Pas-de-Calais – Union Nationale des Combattants (UNC) du groupe du Nord, motion pour que le 11 Novembre devienne la Journée nationale du souvenir d'hommage et de la mémoire de tous les morts pour la France

Suivi des subventions: Notifications

Informations - Remerciements - Questions diverses

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en Mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr - rubrique: vie municipale - PV du Conseil Municipal



Mises à l'honneur

• CLASSEMENT DU CONCOURS DES MAISONS GARNIES DE NOËL 2010

Le 15 mars 2011, s'est déroulée à la Malterie, la réception organisée pour les participants au concours des maisons garnies de Noël 2010. Ce concours organisé par la Municipalité et coordonné par M. Yves VINCENT, Adjoint au cadre de vie et aux grands projets de la commune, comportait trois critères de sélection : l'originalité, le volume et l'aspect général des illuminations de Noël.

Les 17 participants, dont vous trouverez le classement ci-joint, ont été remerciés pour l'intérêt qu'ils portent à la commune d'Anor et se sont vus remettre un bon d'achat pour leur participation.



CLASSEMENT DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

- 01 - FOSTIER Anne-Marie
- 02 - COLLIGNON Sylvie
- 03 - PETITJEAN Guillaume
- 04 - SAUTIERE Jean-Claude
- 05 - LAFOREST Jean-Claude
- 06 - TAVERNE Jérôme
- 07 - BOURGEOIS Didier
- 08 - CARION Jean-Michel
- 09 - WAROQUIER Anthony
- 10 - COLLET Joël
- 11 - HAUSEMONT Angélique
- 12 - BLANCHARD Mickaël
- 13 - JEAUMART Marie-France
- 14 - ANDRÉ Marie-Amélie
- 15 - GUERIT Michèle
- 16 - BAIVIER Nathalie
- 17 - JEAUMART Maurice

• FÊTE DU TRAVAIL - REMISE DES DIPLÔMES DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le dimanche 1^{er} mai 2011, Madame le Maire a procédé, lors de la cérémonie de la Fête du travail, à la remise des médailles d'honneur du travail pour six diplômés.

La médaille «**échelon Argent**» a été décernée à M. WILLOT Fabrice pour vingt années de service en tant que «**couleur**» au sein des Acières et Forges d'Anor.

Ont reçu la médaille «**échelon Vermeil**» pour trente années de service, M^{me} ELIET Marie-Jeanne, technicienne de surface au sein des Acières et Forges d'Anor, et M. HELBECQUE Michel, agent professionnel de fabrication peinture au sein de l'entreprise M.C.A (Maubeuge Construction Automobile).

Ont ensuite été récompensés de la médaille «**échelon Grand-Or**» pour quarante années de travail : M^{me} REUMONT Christine, mécanicienne aux Acières et Forges d'Anor, M. PETIT Jean-Pierre, tourneur au sein des Acières et Forges d'Anor, M. SALENGROS Michel, magasinier au sein des Acières et Forges d'Anor.



• RÉCEPTION DE LA FÊTE DES MÈRES 2011

Le samedi 28 mai 2011 à 17h s'est déroulée à la Malterie la réception annuelle organisée à l'occasion de la Fête des Mères.

Madame le Maire et son équipe municipale ont mis à l'honneur les mères de famille qui chaque jour se dévouent ou se sont dévouées à leurs enfants.

Une dizaine de mamans ont répondu présentes à l'invitation et chacune a reçu un bon d'achat en cadeau.





Dans le cadre de la démarche de préservation du maillage bocager, tout arrachage est soumis à déclaration

LA COMMUNE D'ANOR dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel notamment avec la Zone de Protection Spéciale pour les Oiseaux (réseau européen Natura 2000) et la présence de nombreuses ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Floristiques et Faunistiques).

A travers son PLU (Plan Local d'Urbanisme), elle s'est engagée dans une démarche de préservation du bocage, élément identitaire de son territoire et de l'Avesnois. Outre son rôle paysager, le maillage bocager présente des fonctions multiples primordiales à l'équilibre de l'espace rural: enclosure des parcelles des exploitations agricoles, lutte contre l'érosion des sols par le ruissellement, protection du bétail contre les intempéries, constitution de véritables corridors écologiques pour la faune.

Ce dossier sera développé dans notre prochain journal municipal.

La commune d'Anor a souhaité, dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, prendre une délibération complémentaire au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme. Cette délibération oblige de soumettre à déclaration préalable toute coupe ou abattage d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement durant l'élaboration de son Plan local d'urbanisme.

Pendant l'élaboration du PLU, tout arrachage de haie est donc soumis à **déclaration préalable à déposer en Mairie**. Le propriétaire ou l'exploitant qui souhaite arracher ou détruire ses haies pour quelque raison que ce soit, doit donc déposer un dossier. (L'imprimé est disponible en mairie, à la D.D.E. ou téléchargeable sur le site: <http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr>)



» **Contact et renseignement:**
en Mairie au 03 27 59 51 11

Ouverture dès LE 1^{ER} JUILLET prochain de l'exercice du droit de pêche de L'ÉTANG DE LA GALOPERIE D'ANOR



DÉPUIS l'acquisition du site de l'ancien Parc de la Galoperie par l'E.P.F (Etablissement Public Foncier) dans le cadre d'un portage foncier pour la commune, de nombreux anoriens ont interpellé les élus pour accéder à nouveau à la pratique de la pêche sur cet étang reconnu très poissonneux.

Dès le 1^{er} juillet 2011, les intéressés pourront, sans dépense supplémentaire, y pratiquer leur activité favorite.

En effet, une convention de gestion a été signée le lundi 6 juin dernier entre la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, représentée par son président, M. Jean-Marie BARAS, et la commune d'Anor par M^{me} le Maire, Joëlle BOUTTEFEUX.

Tout pêcheur muni d'une carte d'adhésion délivrée par une APPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) du département ou de la zone de grande réciprocité (carte du Gardon anorien par exemple) pourra pratiquer sans autre formalité

dans l'étang de la Galoperie, dans le respect de la réglementation en vigueur et à partir de la berge uniquement.

Néanmoins, pour des raisons de sécurité, l'accès dans le périmètre de l'ancien parc d'attraction reste interdit et de ce fait l'exercice de la pêche également, de même que dans la zone envasée et reboisée dans le fond de l'étang. La berge Nord côté quartier, est elle autorisée.

Il est rappelé que le canotage, la baignade, les barbecues et feux sont interdits.

Afin de compléter la connaissance du peuplement piscicole du plan d'eau, il sera demandé aux pêcheurs de se munir jusqu'au 31 décembre 2011 d'un carnet de capture qui sera à retirer à la Mairie. L'objectif de ce carnet est de connaître le cheptel en place sur l'étang de la Galoperie, mais également de pouvoir connaître l'effort de pêche (le temps nécessaire pour capturer un poisson) et ainsi adapter la gestion piscicole du site en fonction des attentes des pêcheurs et des espèces présentes.

» **Pour tous renseignements:**
veuillez vous rapprocher de la Mairie.

LA FRICHE DU TISSAGE TRAITÉE... UN QUARTIER REPREND VIE !

L'Opération de requalification du Tissage est terminée. Le lotissement vient d'être inauguré et offre un véritable projet de mixité sociale de onze logements et trois terrains à bâtir en cœur de ville.

LE SOUHAIT de devenir propriétaire de son logement a, depuis quelques années, pris une grande ampleur pour une majorité de Français. Néanmoins, le manque de moyens financiers et les prix trop élevés de l'immobilier constituent un frein majeur au désir de devenir propriétaire pour près d'un locataire sur deux.

L'attrait pour la propriété s'est confirmé entre les années 2002 et 2006, prolongeant ainsi la reprise de la fin des années 1990, avec un tiers

d'acquéreurs de plus que lors des années 80, selon une enquête Logement de l'INSEE publiée en juin 2010. Compte tenu de ces éléments et des objectifs d'attractivité fixés par la commune : le développement d'un habitat de qualité pour le plus grand nombre et la création de logements accessibles, la ville d'Anor après une rapide analyse s'est aperçue que l'élévation de la valeur des terrains éloigne de manière plus importante les ménages à revenus modestes

de l'accession à la propriété. Après le succès de la première opération d'accession de l'arrondissement en PSLA (Prêt Social Location Accession) par la construction de huit logements rue de Momignies et des demandes non satisfaites, la ville d'Anor décide, en partenariat avec l'Avesnoise de réaliser une deuxième opération de ce type en cœur de ville afin de requalifier la friche du tissage.

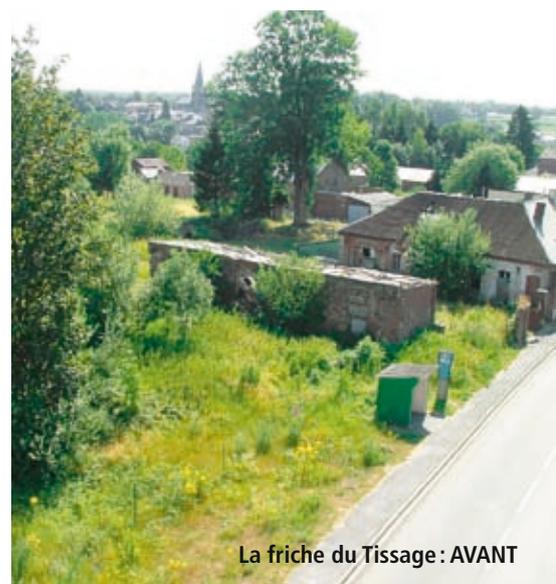
Pourquoi UN PROJET sur les terrains du Tissage ?

UN ÉTAT des lieux catastrophique... Abandonnée depuis de nombreuses années et servant parfois de décharge sauvage, la friche du Tissage figure parmi les dernières friches industrielles à traiter de la commune. Le Conseil Municipal en fait une priorité compte tenu de son état de dégradation et de sa localisation en centre ville. La commune a ainsi fait appel au partenariat de l'EPF (Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais) pour procéder à l'acquisition de la friche. Ce qui fut fait par préemption en décembre 2005. Le projet pouvait alors débuter.

Objectif: traiter la friche et rendre à ces terrains situés en cœur de ville,

une vocation d'habitat en intégrant une mixité entre accession et location. Après la réalisation de l'aménagement d'un parking et une opération d'enfouissement et de dissimulation des réseaux aériens de la rue du Tissage, la commune a créé deux terrains à vendre et à bâtir qui aujourd'hui sont construits. C'est la 1^{ère} phase du projet.

Après l'accord des occupants et leur relogement par la commune (puisque cette friche contenait un logement loué), l'Avesnoise accepte au terme d'un partenariat, traduit au travers d'une convention, de déployer le projet. Les travaux de démolition commencent en janvier 2009.



La friche du Tissage : AVANT

Une opération exemplaire à plusieurs titres !

LA VILLE d'Anor a mandaté l'AVESNOISE pour la reprise du site dit "Tissage-Saint Gorgon" auprès de l'EPF Nord-Pas de Calais. La voirie, nouvellement créée, dénommée allée des Chardonnerets, ainsi que la rue du Tissage, propriété de l'AVESNOISE, vont être rétrocédées à la commune. Cette opération intègre également des critères de qualité : critères de la RT 2005 (Réglementation

Thermique) qui procurent confort et performance d'un point de vue énergétique. L'engagement de la commune pour le développement durable est assuré par l'intégration dans les logements (locatif et accession) d'un chauffage à production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire. Cela constitue une première dans le parc de logement de l'Avesnoise.





SIX MAISONS EN ACCESSION, CINQ LOGEMENTS LOCATIFS ET TROIS TERRAINS À BÂTIR ONT ÉTÉ LIVRÉS

Un projet qui apporte une réponse adaptée aux personnes désireuses d'accéder à la propriété en toute sécurité, de trouver en location un logement confortable en centre ville ou de faire bâtir individuellement

La résidence du Tissage :
AUJOURD'HUI



AU TOTAL, ce sont six logements en accession à la propriété, cinq logements en locatif et trois terrains libres de construction qui viennent d'être livrés. Les logements en accession à la propriété, sont en pleine commercialisation et particulièrement attractifs puisque le prix de vente est de 125.000€ (TVA à 5,5% comprise) pour 74 m² de surface habitable (tapissée et carrelée) et 45 m² de combles aménageables. Le tout entièrement clôturé, avec garage et pelouse (pour tout renseignement, contacter l'AVESNOISE au 03 27 60 80 20).

Les six logements vous sont proposés

sous forme de **location-accession qui constitue une forme originale d'accession à la propriété** adaptée pour répondre aux besoins des ménages de condition modeste.

Le prêt social location-accession (PSLA), se caractérise par : un financement spécifique sous forme de prêt conventionné, une **TVA à taux réduit** (5,50% au lieu de 19,60%), une **exonération de taxe foncière** sur la propriété bâtie de 15 ans (au lieu de 2 ans), une **cible sociale** (plafond de ressources), un accompagnement social, une proposition de financement et une **garantie de rachat et de relogement**. Au cours d'une 1^{ère}

phase, l'accédant occupe son logement et verse une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'un complément d'épargne. Lorsqu'il le souhaite, et dans la limite d'un délai convenu d'avance, il peut devenir pleinement propriétaire et son épargne participe alors à son apport personnel. Pour les six logements en accession, cette redevance est fixée à 720€ dont 528€ de part locative et 192€ de part acquisitive.

Les logements locatifs dénommés par le Conseil Municipal la "Résidence du Tissage" quant à elle, a déjà trouvé ces cinq locataires à des prix très compétitifs puisque les loyers s'échelonnent de 320€ pour un T2 de 66 m² à 448€ pour un T4 de 89 m². L'ancienne locataire de l'immeuble démoli, relogée par la commune, vient d'emménager dans l'un des logements. La commune a donc tenu ses engagements envers cette personne afin qu'elle puisse de nouveau s'installer sur le site comme tel était son souhait. Sa satisfaction lors de l'emménagement est partagée par tous les acteurs de ce dossier.

Par ailleurs, trois terrains à bâtir, disposant de tous les réseaux, sont également à vendre rue du Tissage (Les fiches et photos de ces derniers peuvent être consultés sur le site internet de la commune www.anor.fr – Rubrique "Installez-vous à Anor" - Terrains à bâtir)

L'INAUGURATION en présence de nombreuses personnalités

CETTE opération a été inaugurée le vendredi 27 mai 2011, en présence de nombreuses personnalités, notamment Olivier ANDRÉ, Sous-Préfet, Jean-Luc PERAT, Député du Nord et Conseiller Général, Jean-Pierre LENOBLE, Président de l'AVESNOISE, Patrick CHOPIN, Directeur Général délégué du Groupe Sambre Avesnois Immobilier, Joëlle BOUTTEFEUX, Maire d'Anor, l'ensemble des Conseillers Municipaux, les futurs candidats et locataires, les entreprises et les voisins de cette résidence

qui avaient été tout particulièrement conviés à découvrir ces nouveaux espaces. L'ancienne plaque indicatrice installée aux environs de 1831, déposée sur les anciens immeubles démolis, a été reposée pour son aspect historique et patrimonial, et dévoilée par les différentes personnalités lors de l'inauguration. Tous les intervenants qui se sont exprimés, sont unanimes pour souligner le caractère exemplaire du montage de cette opération ainsi que du respect porté au passé industriel de ce site.



DES SERVICES D'ACCUEIL DE QUALITÉ POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La municipalité propose différentes structures permettant d'accueillir les enfants tout au long de l'année scolaire, mais également pendant les vacances.

La GARDERIE ET RESTAURATION scolaire

LA RESTAURATION scolaire et les activités périscolaires sont des services municipaux dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire. Ces services sont opérationnels dès le jour de la rentrée à raison de quatre jours par semaine le matin de 7h30 à 8h30, le midi de 11h45 à 13h45, et le soir de 16h45 à 18h30 uniquement en période scolaire.

Les réservations des repas à la restauration scolaire se font tous les jours auprès des professeurs de la classe de l'enfant. Le tarif du repas est de 2,09€ pour les

maternelles et de 2,33€ pour les primaires. Pour le périscolaire, les enfants sont pris en charge dès la sortie de la classe à 16h45, les parents peuvent les reprendre jusqu'à 18h30 au centre de loisirs, situé 36, rue Pasteur.

Par délibération en date du 5 mars 2009, le Conseil Municipal a instauré une gratuité le matin pour les parents qui travaillent. Pour permettre de bénéficier de cette gratuité, une attestation de l'employeur devra être transmise à l'appui de la demande. Le prix du périscolaire s'élève le matin à 1,50€, le soir à 3,00€, et le matin et soir à 4,00€.



★ Centre de loisirs "Les P'tites Canailles"

Le centre de loisirs "les P'tites Canailles" situé : 36, rue Pasteur, accueille les enfants de 4 à 11 ans les mercredis et pendant les petites vacances (sauf vacances de Noël). Une garderie est ouverte de 7h30 à 8h30. Vous avez la possibilité d'inscrire les enfants à la journée de 8h30 à 17h, ou uniquement à la demi-journée le matin de 8h30 à 11h45 ou l'après-midi de 13h30 à 17h

selon vos besoins. Les enfants pourront pratiquer différentes activités (bricolage, jardinage, cuisine, randonnées, sorties piscine, bowling, jeux de piste, séance de cinéma, grands jeux...). Les inscriptions se font auprès de M. Marc WAUTHIER au centre de loisirs (Tel: 03 27 59 74 68 ou 06 73 84 21 84). Vous pouvez consulter, pendant les petites vacances, les programmes des activités proposées

sur le site www.anor.fr rubrique téléchargement.

Les tarifs du centre sont les suivants :

Garderie: 1,50€ / Journée: 6,75€ repas compris / Demi-journée: 2,60€ demi-journée + repas: 4,15€.

Le prix est dégressif en fonction du nombre d'enfants (pour le deuxième enfant: -20%, pour le troisième enfant: -50%).

L'ALSH du mois de juillet

LACCUEIL de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se déroulera cette année du **4 au 29 juillet 2011** inclus et accueillera les enfants de 4 à 12 ans (les plus de 12 ans seront orien-

tés sur l'espace F. Mitterrand). Le centre se déroule de 8h45 à 17h (pour les parents qui travaillent, les enfants pourront être accueillis à partir de 7h30 avec un supplément de 1,57€).

Le goûter se prendra sur le lieu de l'activité, le repas du midi à la restauration scolaire. Ils sont encadrés par un directeur titulaire du BAFA et un directeur adjoint, aidés par des animateurs diplômés du BAFA.

Le personnel d'encadrement proposera des activités variées, motivantes, bien structurées. Les temps forts s'orchestreront sur les thèmes suivants: travail manuel, piscine, camping (supplément de 10,35€), grande sortie, projection cinéma, pêche...).





ACTIVITÉS des jeunes de 12 / 17 ans

PENDANT les vacances de juillet et août les jeunes âgés de 12 à 17 ans seront accueillis à l'Espace François Mitterrand dans l'ancien Dojo (ou ancien cinéma). Notre partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Fourmies permet aux Anoriens de profiter d'animations plus variées et de rencontrer les jeunes de Fourmies, Féron, Wignehies, dans différentes sorties encadrées. Les inscriptions se font au Centre de loisirs au 36, rue Pasteur (bibliothèque) auprès de Marc Wauthier au 03 27 59 74 68 ou le 06 73 84 21 84
Courriel : marc.wauthier@ville-anor.fr



★ La Bibliothèque - Sonothèque



Vous aimez lire et écouter de la musique, n'hésitez pas à vous rendre à la Bibliothèque - Sonothèque. Différents supports (livres et cd) sont à votre disposition. Vous serez chaleureusement accueilli, aidé et conseillé dans vos recherches. Plus de 2 800 ouvrages environ vous sont proposés. Vous y retrouverez deux espaces, adulte et jeunesse, et par genre littéraire. La bibliothèque dispose également de livres en gros caractères pour les personnes malvoyantes. Les ouvrages sont régulièrement renouvelés par l'intermédiaire de la

Médiathèque Départementale du Nord (Bibliobus et Médiabus).

En ce qui concerne la sonothèque, plus de 500 Cd de tous genres musicaux (Fond propre à la Sonothèque + Dépôt Médiathèque Départementale du Nord) sont à votre disposition.

Horaires d'ouverture : le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 14h30 à 19h, le jeudi de 16h30 à 18h, le vendredi de 16h à 20h, fermée le samedi.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Sophie Waroquier au 03 27 59 74 68.

Facturation et règlement de la régie municipale du service enfance

Pour tous ces services, nous vous rappelons que la commune propose **plusieurs modes de paiement**, afin de vous faciliter au maximum les démarches et les modalités de règlement : **paiement en ligne** par carte bancaire sur le site internet de la commune www.anor.fr dans la rubrique "Anor en ligne" puis "je paie en ligne service enfance". Sans vous déplacer, 24h/24h et 7j/7j, ce service entièrement sécurisé vous permet de régler facilement les prestations du service enfance. Munissez-vous de votre facture et essayez, c'est simple et rapide ! **Par prélèvement automatique** (après signature d'un contrat, pour tout renseignement contacter le service financier de la commune pour la mise en place), **par chèque** bancaire ou postal (libellé à l'ordre du Trésor Public), **en espèces**, uniquement auprès de M. Marc Wauthier au Centre de loisirs (36, rue Pasteur - Anor, de 16h30 à 18h00 le lundi, mardi et jeudi). La facturation des repas et activités est effectuée puis transmise à la fin de chaque mois.

Les ÉCOLES

En cette fin d'année scolaire, la commune tient à vous rappeler qu'elle dispose de quatre établissements scolaires sur son territoire. Les directeurs et les directrices se tiennent à votre disposition pour toute visite ou inscription.



École du Centre "Le Petit Verger"

Directeur: M. Alain LEDUC

7 bis, rue Léo Lagrange - 59186 ANOR

Téléphone: 03 27 59 53 04

Courriel: ce.0594463f@ac-lille.fr



École Daniel Vincent

Directeur: M. Pierric SIMON

42 bis, rue d'Hirson - 59186 ANOR

Téléphone: 03 27 59 51 29

Courriel: ce.0594462e@ac-lille.fr



École Maternelle "Les P'tits Loups"

Directrice: M^{me} Emilie ORTEGA

8 bis, rue du Revin - 59186 ANOR

Téléphone: 03 27 59 51 49

Courriel: ce.0590473u@ac-lille.fr



École Saint-Joseph

Directrice: M^{me} Marie-Odile RUBENS

2, rue Saint-Roch - 59186 ANOR

Téléphone: 03 27 59 52 23

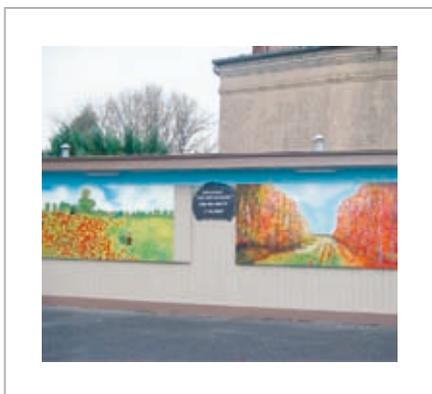
Courriel:

ecole.saint.josephanor@wanadoo.fr

- Pose de l'abri de bus rue Gabriel Péri



- Pose de Fresques réalisées par le centre de loisirs "Les P'tites Canailles" et M. Jean JOMIN



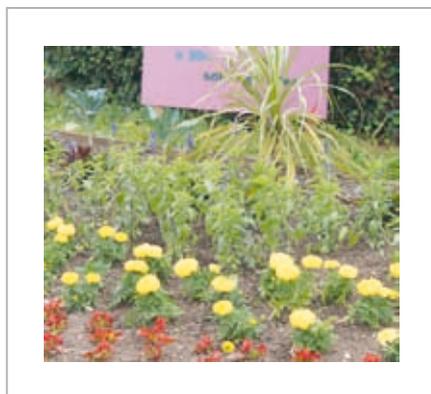
- Travaux du giratoire de la Cloche d'Or



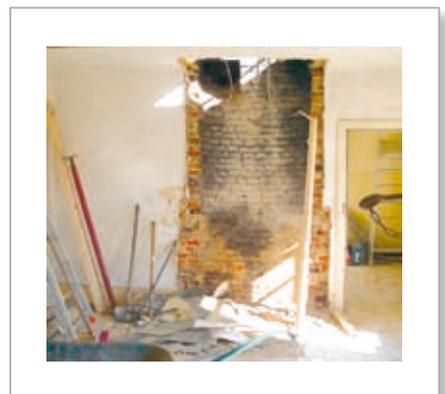
- Création d'un jardin des senteurs au Gîte de Séjour Municipal



- Fleurissements



- Travaux de réhabilitation du logement rue Léo Lagrange



RÉHABILITATION DE LA SALLE ANDRÉE BEAUNÉ

L'ÉQUIPE municipale se devait de réfléchir sur l'importance de la rénovation de cette salle. Après présentation aux commissions cadre de vie et travaux par Monsieur Yves Vincent, Adjoint, la validation des différents plans et propositions a permis la rénovation complète de la salle :

- agrandissement
- espace de rangements
- sanitaires avec accès pour personnes à mobilité réduite
- changement des fenêtres
- cuisine et bar refaits en totalité
- mobilier neuf
- effort particulier sur l'acoustique et l'isolation thermique
- lampes basse tension et détecteur de présence.



Tous ces travaux pour un coût de 50.000€ permettent au locataire de



recevoir dans un confort digne de ce nom. Par ailleurs, cette salle peut accueillir environ 70 personnes.

Il faut également rappeler que la toiture avait déjà été refaite complètement en 2009. Il est à souligner la qualité du travail de l'ensemble du personnel municipal qui pendant trois mois a travaillé d'arrache pied pour que, début mars, la salle puisse à nouveau être accessible.

Toutes nos félicitations et nos remerciements à toute l'équipe et à son responsable, M. Frédéric VANCANNEYT, pour cette belle réalisation.

QUELQUES INFORMATIONS...

Cette salle a été baptisée Salle Andrée Beauné voici quelques années, en souvenir de M^{me} Beauné responsable des salles de l'époque qui avait un don particulier pour les décorations des manifestations municipales.

Retrouvez les tarifs et consultez les réservations en ligne sur le site internet de la ville :

www.anor.fr rubrique "Installez-vous à Anor" puis "Présentations des salles".

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la Mairie au 03 27 59 51 11.

SÉCURITÉ : mise en place de panneaux pédagogiques

SUITE à un accident, survenu rue de Trélon, qui aurait pu avoir des conséquences graves, la Municipalité avait décidé d'installer en 2009 un **panneau pédagogique** rappelant aux usagers un peu trop pressés, la limitation de vitesse. Les problèmes de vitesse récurrents et avérés rue de Momignies ont incité l'équipe municipale à mettre en œuvre la même forme de prévention sur cette portion de voirie bordée de nombreuses habitations.

Avec le recul, il s'avère que l'information et la prévention sont au moins aussi efficaces que la répression.

Soyez un conducteur responsable et vigilant. Merci de bien vouloir respecter la limitation de vitesse en ville.





LES SORTIES, ANIMATIONS ET INFORMATIONS DU C.C.A.S.

• DÎNER-QUIZZ BIEN-ÊTRE, LE VENDREDI 18 MARS 2011 À LA CAPELLE

Un questionnaire sur le thème du « Bien-être » au sens large, bien-être physique, mental et social, a été transmis aux participants.

Une quarantaine de participants franco-belges, dont huit seniors anoriens, ont pu se pencher sur des questions telles que celle citée ci-dessous :

Faire 30 minutes de jardinage c'est bénéfique pour la santé globale car...

- cela allie activité physique et plaisir
- cela permet de manger sainement
- pour apercevoir le joli voisin ou la jolie voisine
- pour utiliser son nouveau râteau



Cette soirée alliant plaisir, connaissance et humour a réjoui les participants. Ce « Dîner - quizz » était organisé par le groupe « Bien-être Fagnes-Thiérache », L'IREPS de Valenciennes et la collaboration de la ville d'Anor.

Nos huit anoriens ont répondu à un appel à participation peut être un peu par curiosité. Ils sont rentrés enchantés de leur soirée et se sont régalés dans tous les sens du terme de ce moment de convivialité.



Pour rappel, et afin de favoriser un maximum nos seniors, un transport a été proposé (association Vital Services). Cela permet de sortir en toute tranquillité, surtout le soir. Il semble bien attrayant d'être déposé à son domicile.

• GÉNÉRATIONS EN SANTÉ

Dans le cadre du projet intergénérationnel et transfrontalier Générations en Santé, l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé du Nord-Pas-de-Calais (I.R.E.P.S) a mené une journée d'animation en partenariat avec la ville d'Anor, l'O.S.H, la Province de Namur et l'I.R.E.P.S de Picardie.

Le projet Générations en Santé est à destination à la fois des seniors et des jeunes. C'est une action intergénéra-

tionnelle et transfrontalière. L'idée est d'échanger autour d'une thématique en Belgique et en France, de créer un lien entre l'alimentation et la santé.

Trois journées étaient organisées. La première a eu lieu à la Ferme de la Liesse au Nouvion-en-Thiérache, la seconde à Anor et la troisième à Chimay. Les participants ont pu profiter des conseils d'un chef de restaurant de cuisine de terroir et se mettre aux fourneaux pour confectionner un repas complet, pris ensuite par l'ensemble du groupe.

« (Re)donner envie de cuisiner autour de recettes simples, par des présentations originales et attrayantes, en appliquant les trucs et astuces des grands chefs » tel était l'objectif de ces rencontres.

Ce type d'animation devrait aboutir à la sortie d'un livre de recettes transfrontalières et de terroir, recommandées par les participants. D'autres projets sont prévus en collaboration avec l'IREPS et la Municipalité d'Anor.



★ SOLIT'AIDE

Les Associations A.P.E.I Les Papillons Blancs de Maubeuge, la Maison des Enfants « Château de la Huda » de Trélon et l'ADAR Sambre Avesnois Thiérache de Fourmies se sont unies pour relever le défi de **la lutte contre l'isolement des personnes touchées par le handicap.**

Ouvert à tous, « SOLIT'AIDE » s'inscrit dans une véritable mobilisation pour le recrutement de « bénévoles » qui s'appuie sur la motivation à adhérer à ce type de projet.

Vous avez un peu de temps à consacrer à une personne en situation de handicap, qu'elle soit en établissement ou à domicile, qu'elle fasse ou non partie des trois associations.

SOLIT'AIDE a besoin de vous !

Si ce projet vous intéresse et pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

- Bernadette NICAISE, chargée de mission - ADAR Sambre Avesnois Thiérache de Fourmies - 03 27 60 35 93
- Pascal DEVILLE - APEI Les Papillons Blancs, site de Recquignies - 03 27 39 77 06
- Didier CAUDÉRLIER - La Maison des Enfants ESAT du Pont de Sains - 03 27 60 83 83
- Ou par courriel : solitaide@adar.pro ou sur le site : <http://solitaide.e-monsite.com>

★ Spectacle "Chansons françaises"

Emmanuel ANDERTAL "Hommage à Jean FERRAT"
29 janvier 2011



★ Bibliothèque - animation autour du livre "La Gourmandise"

18,19 et 20 avril 2011



★ Repas des Aînés

9 avril 2011

Les doyens du repas, M^{me} Jeanne Widendaele, 89 ans
et M. Victorien Seris, 92 ans.



★ Pâques 2011 - Chasse à l'œuf

25 avril 2011





★ Festivités du 1^{er} mai 2011



Spectacle "chansons du groupe ABBA"



★ Fête des voisins

Rue d' Hirson



Rue du Camp de Giblou



★ CROSS des écoles dans le cadre de la "Fête du Sport"

9 et 10 juin 2011 - 430 participants



★ Dimanche 3 juillet 2011

• Cavalcade

A partir de 15h00 rue du Chemin Latéral, rue d'Hirson, rue du Maréchal Foch, rue Fostier Bayard, rue du Marais, rue Pasteur, rue Léo Lagrange, rue Clémenceau, Rondo final place du 11 Novembre.



★ Jeudi 14 juillet 2011

• Fête Nationale

Journée : brocante organisée par l'association des "Amis du Point du Jour" - Cour de l'ancienne école du Point du Jour.

11h15 - Rassemblement face à la mairie - Dépôt de gerbe et défilé, vin d'honneur à la salle de la Malterie.

21h00 - Bal populaire - Place du 11 Novembre

22h00 - Retraite aux flambeaux, départ de la mairie.

23h30 - Feu d'artifice au Parc Despret offert par la municipalité.

★ Samedi 3 et dimanche 4 septembre 2011

• Kermesse Anorienne

Jeux gonflables pour enfants, spectacles sur le site de Milourd. Brocante organisée par les Jeunes Sapeurs Pompiers.

★ Mercredi 19 octobre 2011

• Après-midi récréatif dans le cadre de la Semaine Bleue

Avec un répertoire de chansons connues mais souvent oubliées
14h30 – Salle des Fêtes Robert Dubar

★ Vendredi 21 octobre 2011

• Journée détente dans le cadre de la Semaine Bleue

De 10h00 à 15h00 - Jeux à l'ancienne

De 15h00 à 17h00 – Karaoké

Salle des Fêtes Robert Dubar

★ Vendredi 22 juillet 2011

• Festival Joly Jazz avec SONBACAN

A partir de 21h - Parc de l'Etang de Milourd.



★ Samedi 22 octobre 2011

• Pièce de Théâtre "Le Magasin des suicides" (humoristique) de la troupe La Fourmière

20h00 – Salle des Fêtes Robert Dubar

★ Du vendredi 2 au dimanche 4 décembre 2011

• Téléthon, Marché de Noël, Bourse aux jouets, Tournois de Football en salle

Organisés par la Municipalité et les Associations Anoriennes
Salle des Fêtes Robert Dubar

★ Du samedi 6 au lundi 15 août 2011

• Ducasse de l'été

Organisée par la municipalité
Place du 11 Novembre.

Brocante, concours de pétanque, animations et spectacles divers

Lundi 15 août: 23h00 - Feu d'artifice au Parc Despret.

Bulletin Municipal de la ville d'Anor – Directeur de publication: Joëlle BOUTTEFEUX – Rédaction et conception: Marc FRUMIN, Commission communale Presse et services administratifs – Maquette et charte graphique: Normédia – Crédits photos: Samuel Dhote, Emmanuel Andertal, Sylvain Fischer de Pommery Productions, le Centre Socio-Culturel de Fourmies, l'Observatoire de Santé du Hainaut, le Val Joly, Sophie Rabot pour Le Courrier de Fourmies, Joël Collet, Jean-Claude Couture, Sébastien Lacoche, Joël Ouvrier, les services communaux: Bernard Bailleul, Marc Frumin, Sébastien Grouzelle, Chantal Jauquet, Patricia Hallant, Samuel Pecquerie, Frédéric Vancanneyt, Sophie Waroquier, Marc Wauthier – Impression: Dedeystère – Diffusion gratuite, 1500 ex.